

BASE DES CONCLUSIONS
NORME CANADIENNE D'AUDIT (NCA) 550,
Parties liées

La présente base des conclusions a été préparée par les permanents du Conseil des normes de vérification et de certification (CNVC). Elle se rapporte à la norme canadienne d'audit (NCA) 550, «Parties liées», mais n'en fait pas partie intégrante.

Rappel historique

En décembre 2005, le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) a publié un premier exposé-sondage sur la norme internationale d'audit (ISA) 550 (révisée et remaniée), «Parties liées». Comme le CNVC ne s'était alors pas encore engagé à adopter les ISA, aucun exposé-sondage correspondant n'a été publié au Canada. L'IAASB a apporté des changements importants et substantiels à la norme ISA en projet en raison des commentaires reçus des répondants sur l'exposé-sondage. En conséquence, l'IAASB a déterminé qu'il était nécessaire de publier un deuxième exposé-sondage.

En février 2007, l'IAASB a publié un deuxième exposé-sondage sur l'ISA 550 (révisée et remaniée), «Parties liées» (ES2-ISA 550). L'IAASB a approuvé la version définitive de l'ISA 550 en mars 2008, sous réserve de confirmation, par le Conseil de supervision de l'intérêt public (Public Interest Oversight Board ou PIOB), du respect de la procédure officielle. Il a obtenu cette confirmation en juillet 2008.

En mars 2007, le CNVC a publié un exposé-sondage visant l'adoption de la norme ISA 550 en projet à titre de NCA 550 (ES-NCA 550), pour remplacer le chapitre 6010, VÉRIFICATION DES OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS. Huit répondants (dont l'identité est mentionnée à la fin du présent texte) ont formulé des commentaires sur l'ES-NCA 550.

Le CNVC a approuvé la NCA 550 en septembre 2008. Le Conseil de surveillance de la normalisation en vérification et certification a passé en revue la procédure officielle suivie par le CNVC pour l'élaboration de cette NCA avant sa publication dans le Manuel de l'ICCA – Certification.

Objectif de la base des conclusions

La présente base des conclusions a été préparée afin d'informer les parties prenantes canadiennes de ce qui suit.

- a) Les permanents de l'IAASB ont préparé une base des conclusions concernant l'ISA 550. Ce document, qui peut être consulté sur le [site Web de l'IAASB](#),

fournit des renseignements sur les suites que l'IAASB a données aux points importants soulevés dans les réponses à l'ES2-ISA 550.

- b) Des renseignements sur les suites que le CNVC a données aux points importants soulevés dans les réponses à l'ES-NCA 550 sont également disponibles. Ces renseignements figurent ci-dessous.

Points importants

Modification du libellé de la norme ISA par le CNVC

1. La NCA 550 ne contient aucune modification par rapport au libellé de la norme ISA correspondante. Cela cadre avec la position adoptée par le CNVC dans l'ES-NCA 550.

Conservation des indications relatives à la mesure des opérations entre les apparentés

2. Un certain nombre de répondants ont fait remarquer que les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) traitent de l'évaluation des opérations entre apparentés et des informations à fournir à leur sujet. Ces répondants ont demandé à ce qu'une modification soit apportée au Canada de manière à conserver les indications énoncées aux paragraphes 6010.23 à .25 ainsi que l'annexe y afférente sur la mesure des opérations entre apparentés.
3. Le CNVC a examiné cette question avant la publication de l'ES-NCA 550. Selon le CNVC, aucune modification du libellé de la norme ISA 550 ne s'avérerait nécessaire, pour les raisons suivantes :
 - a) La NCA 550 exige que l'auditeur obtienne des éléments probants et suffisants et appropriés attestant si l'identification, la comptabilisation et la communication, dans les états financiers, des relations et opérations avec des parties liées est bien conforme au référentiel d'information financière. En conséquence, si l'auditeur audite des états financiers préparés en conformité avec les PCGR canadiens, il devra déterminer si les exigences des PCGR canadiens en matière de mesure ont été respectées.
 - b) Les NCA visent à s'appliquer à l'audit d'états financiers préparés conformément à divers référentiels d'information financière acceptables. Il serait inapproprié d'inclure dans les normes d'audit des éléments propres à chaque référentiel d'information financière pris individuellement.

Autres points

Définitions des types de référentiels d'information financière

4. Un répondant a souligné que la NCA 550 comporte des renvois à la fois aux référentiels d'information financière reposant sur le principe d'image fidèle et aux référentiels d'information financière reposant sur l'obligation de

conformité. Selon ce répondant, les auditeurs canadiens ne comprendront pas les différences entre ces deux types de référentiels et ceux-ci devraient donc être définis dans la NCA 550, ou faire l'objet d'un renvoi au texte dans lequel ils sont définis. Ces types de référentiels sont définis dans la NCA 200, «Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et réalisation d'un audit conforme aux Normes canadiennes d'audit». Ces définitions figureront également dans le glossaire. Ces types de référentiels d'information financière sont mentionnés dans l'ensemble des NCA et il n'est donc pas nécessaire de les définir dans la NCA 550.

Note d'orientation visant à compléter la NCA

5. Un répondant a indiqué qu'un certain nombre de points détaillés dans l'annexe du chapitre 6010 ne sont pas compris dans la NCA 550 et que le CNVC devrait examiner la possibilité de traiter de ces questions dans une note d'orientation. Le CNVC est arrivé à la conclusion qu'une note d'orientation n'était pas justifiée. La NCA 550 est exhaustive et, du point de vue du CNVC, elle traite de tous les éléments importants abordés dans le chapitre 6010. En outre, il n'existe pas de circonstances propres au contexte canadien qui pourraient justifier la publication d'une note d'orientation.

Auteurs des commentaires sur l'ES-NCA 550

Auditor General of Alberta

BDO Dunwoody S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Chi Ho Ng, CA

Comité de réponse aux exposés-sondages en certification de l'ACPC

Conseil canadien sur la reddition de comptes

Deloitte & Touche s.r.l.

Institute of Chartered Accountants of British Columbia

Ordre des comptables agréés du Québec